



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0366

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification et extension de la pépinière d'entreprises La Coursive - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0366**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification et extension de la pépinière d'entreprises La Coursive - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, la Communauté urbaine de Lyon a signé le 15 février 2007 une convention de rénovation urbaine pour le quartier de l'Arsenal à Saint Fons avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région, le Département, la Commune de Saint Fons, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Association foncière logement (AFL) et les bailleurs concernés.

Le programme inscrit dans la convention ANRU a été en grande partie réalisé et la phase actuelle se concentre sur le secteur dit "Robert et Reynier". Plusieurs opérations y sont engagées : opération de reconversion d'un site industriel pour la construction de logements en accession sociale à la propriété, élargissement de la rue, opération d'accession libre à la propriété, opération d'acquisition pour l'amélioration de logements locatifs sociaux, aménagement d'un local pour l'implantation d'une antenne du centre social et la requalification-extension de la Coursive d'entreprises.

La Coursive d'entreprises est une pépinière généraliste, créée en 1998 par la Commune de Saint Fons pour soutenir une population active touchée par le chômage et pour favoriser la création et l'installation d'entreprises sur le territoire.

Depuis 1998, la Coursive, qui dispose de 22 bureaux, a accueilli, hébergé et accompagné plus de 100 entreprises à leur démarrage d'activité. Leur développement a généré plus de 320 emplois dans des domaines d'activités étendus allant de la prestation de services aux activités de bâtiment, à des secteurs de l'artisanat et à des secteurs en devenir (produits et services du développement durable, ingénierie, etc.).

Sur une période récente, les créateurs d'entreprises provenaient principalement de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Saint Fons. Par son rôle de porte d'entrée du réseau : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat, la Coursive présente une offre d'accueil, d'information et d'orientation globale. L'accueil Cités Lab, service d'amorçage de projets permet l'accompagnement au développement de projets économiques par les habitants en particulier des quartiers prioritaires (535 personnes reçues sur la période 2011-2013). Abrisant également dans ses locaux la coopérative Escale Création, la Coursive accompagne les différentes évolutions de l'entrepreneuriat.

L'extension prévue permettra de renforcer l'offre de locaux de la pépinière et d'allier de manière plus qualitative le travail d'accueil et de développement économique du territoire et de la création d'activités. Cette extension permettra d'accueillir des créateurs qui ne trouvent actuellement pas leur place à la pépinière car ayant besoin d'un petit local d'activité ou de stockage plutôt que d'un bureau (activités du BTP, de l'artisanat, de l'artisanat d'art, etc.). Les actions et partenariats déjà engagés et mobilisés à ce jour seront renforcés.

Les travaux envisagés consistent en :

- une extension de la pépinière de 390 mètres carrés, avec création de 6 locaux d'activités de 40 mètres carrés environ chacun et de locaux administratifs,
- l'aménagement d'un espace extérieur, avec espaces verts, stationnement, parc 2 roues,
- la rénovation du bâtiment existant, prenant en compte les préconisations de l'audit énergie et du diagnostic accessibilité, ainsi que les prescriptions formulées au titre de la sécurité des établissements recevant du public.

Par délibération n° 2013-3976 en date du 24 juin 2013, le Conseil a attribué une aide de 70 000 € à la Coursive d'entreprises au titre des pépinières généralistes.

La Communauté urbaine est à nouveau sollicitée pour apporter son soutien à la pépinière d'entreprises, la Coursive, à hauteur de 200 000 € net de taxes comme le prévoit la convention ANRU.

Le montant total de l'opération est de 1 055 360 € TTC réparti ainsi :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Acquisition parcelle montant net de taxes	123 200 €	ANRU	200 000 €
Extension pépinière	476 724 €	Région Rhône-Alpes	250 000 €
Aménagement espace extérieur	91 122 €	Communauté urbaine	270 000 €
Rénovation bâtiment	210 744 €	<i>à délibérer</i>	<i>200 000 €</i>
Divers travaux	85 110 €	<i>déjà délibéré</i>	<i>70 000 €</i>
Honoraires	68 460 €	Commune de Saint Fons	335 360 €
<b>Total</b>	<b>1 055 360 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 055 360 €</b>

Il est donc proposé au Conseil :

- d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € net de taxes au profit de la Commune de Saint Fons pour la requalification-extension de la pépinière d'entreprises La Coursive,
- d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2014,
- 100 000 € en 2015,

sur l'opération n° 0P17O4663.

**2° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € net de taxes au profit de la Commune de Saint Fons dans le cadre de la requalification-extension de la pépinière d'entreprises, la Coursive pour la période de 2014 à 2015,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Saint-Fons définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 204 1412 - fonction 824 - opération n° 0P17O4663.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**